



Famille du média: Radios Nationales

Audience: 5651502

Sujet du média : Actualités-Infos Générales

24 Janvier 2022

Journalistes : Aurélie Lagain / Chloé Cenard Nombre de mots: 2759

Visualiser l'article

www.francebleu.fr p. 1/2

Une nouvelle association en Bretagne pour aider les chefs d'entreprises

Le groupement de prévention agréé arrive en Bretagne pour aider les chefs d'entreprises en difficulté.



Ouverture de redressement judiciaire (illustration) © Maxppp - PHOTOPQR/LE PARISIEN/MAXPPP

Le Groupement de Prévention Agréé, ce nom ne vous dit sûrement rien. Mais derrière ce terme un peu compliqué se cache une association qui veut aider les chefs d'entreprises en difficulté. La première structure du genre s'est lancée il y a trois ans dans le Maine-et-Loire. Et c'est maintenant au tour de notre région de bénéficier de cet outil. Le GPA de Bretagne a reçu l'agrément de la Préfecture en décembre dernier.

C'est une nouvelle structure, issue de la CPME (Confédération des Petites et Moyennes Entreprises) et de l'association EGEE (Entente des Générations pour l'Emploi et l'Entreprise). "Nous avons fait le constat qu'il y avait un besoin croissant d'aider les entreprises en amont, avant que les gros problèmes arrivent", détaille Gérard Matheron, le président en Bretagne.

Aider 200 entreprises par an

"Nous travaillons avec une soixantaine d'acteurs du monde de l'entreprise en Bretagne. Ce sont souvent des entrepreneurs à la retraite qui ont une réelle expertise du terrain. Nous sommes également en contact avec l'URSAFF, les délégations départementale des impôts, les banques... Ce sont nos "lanceurs d'alertes". Ils permettent de repérer les entreprises en difficulté. Notre but c'est d'aider 200 entreprises par an à compter de maintenant."

Des experts bénévoles





Une nouvelle association en Bretagne pour aider les chefs d'entreprises



www.francebleu.fr

Famille du média : Radios Nationales

Audience: 5651502

Sujet du média : Actualités-Infos Générales

24 Janvier 2022

Journalistes : Aurélie
Lagain / Chloé Cenard
Nombre de mots : 2759

p. 2/2

Visualiser l'article

"Notre accompagnement est complètement gratuit et confidentiel. Lorsqu'un chef d'entreprise nous contacte, un conseiller va être chargé d'établir un premier diagnostic. Puis le chef d'entreprise va présenter un dossier et le présenter à plusieurs experts et là c'est le début des conseils. Nous lui donnons des préconisations en fonction de sa situation. Ce sont simplement des pistes. Derrière, le chef d'entreprise est libre de faire ce qu'il veut, il n'a aucun engagement. Nous, on l'oriente, on l'appuie. Et grâce à notre réseau, nous pouvons également agir directement. Par exemple, en essayant de trouver des solutions comme l'étalement de sa dette", explique le président de GPA Bretagne.

Santé mentale

"Évidemment, il y a des répercussions sur la santé mentale. La santé mentale du chef d'entreprise, de sa famille mais aussi de celle de l'entreprise et des employés. Là aussi nous sommes en contact avec des associations spécialisés comme l'APESA (Aide Psychologique pour les Entrepreneurs en Souffrance Aiguë)."

